

Trier les *restes alimentaires* ?



FINI DE RACONTER DES SALADES.

Une nouvelle ère a commencé depuis le 1^{er} janvier 2024. La réglementation nous invite à adopter des habitudes plus vertueuses en matière de gestion de nos restes alimentaires et de nos végétaux.

En juin 2024, ValOrizon a lancé une campagne de communication départementale soutenue par les 10 intercommunalités du Lot-et-Garonne et l'ADEME. L'enjeu principal de cette campagne est d'engager chacun d'entre nous, à la maison, au travail, à l'école, pendant les vacances ou lors d'événements, à adopter le tri des restes alimentaires comme un geste véritablement ancré dans la pratique quotidienne. Ce dépliant vous informe sur les différentes solutions proposées par les collectivités du Lot-et-Garonne en charge de la collecte des déchets. Il répond également à quelques idées reçues sur le sujet du compostage. Ensemble,

faisons de nos restes alimentaires une véritable ressource !

Je remercie le Conseil départemental d'avoir accepté notre proposition d'intégrer ce document au journal 47. Son engagement aux côtés de ValOrizon témoigne d'une collaboration historique au service de l'environnement des Lot-et-Garonnais.

Bonne lecture

Ludovic Biasotto
Président de ValOrizon



DES **SOLUTIONS** EXISTENT PRÈS DE CHEZ VOUS [BIODECHETS.VALORIZON.COM](https://biodechets.valorizon.com)



Le compostage

Stop aux idées reçues !



Préjugé n°1

Les composteurs attirent les rongeurs

S'il y a des rongeurs dans votre composteur, c'est qu'ils vivaient déjà aux alentours ! Pour éviter qu'ils s'installent dans votre composteur, fixez **une grille anti-rongeur** sous la zone de compostage et faites des apports régulièrement en respectant les règles d'or du compostage. Les rongeurs fuient la présence humaine.

Préjugé n°2

Le compostage, ça sent mauvais !

Le compost sent naturellement les sous-bois. Si de mauvaises odeurs apparaissent, c'est que le processus est déséquilibré. Cela indique souvent un manque d'**aération** ou un manque de matière brune et sèche. Pour éviter les mauvaises odeurs, il est important d'avoir **un bon équilibre** entre les restes de cuisine riche en eau et les matières plus sèches (broyat de bois, feuille morte, foin, carton découpé, mouchoir ou essuie-tout). Ces matières sèches sont structurantes. Elles permettent le passage de l'oxygène nécessaire au développement des bonnes bactéries et donc pas d'odeur !



Préjugé n°3

C'est compliqué et ça prend trop de temps !

Composter, c'est facile, utile et naturel ! C'est comme pour une recette de cuisine, il suffit de suivre les règles d'or du compostage. Trois gestes à faire à chaque fois et dans l'ordre suivant :



1 Vider vos restes alimentaires

2 Mélanger avec la couche du dessous

3 Recouvrir de matière sèche

Apporter autant de restes alimentaires que de matière sèche pour que les micro-organismes respirent et dégradent la matière.



Arroser lorsqu'il fait trop chaud

Pourquoi composter ?

Le compostage reproduit le cycle de la nature. Les restes alimentaires se décomposent en présence d'air et d'eau, sous l'action des micro et

macro-organismes vivant dans le sol. Le compost obtenu au bout de quelques mois est comparable à de l'humus.

Composter permet de réduire le poids de nos poubelles, d'éviter les mauvaises odeurs dans la cuisine et de donner une nouvelle vie à ces ressources. Vous aurez également la fierté de fabriquer votre compost 100% naturel et gratuit !



*Toute matière issue du vivant

Que dit la loi sur le tri à la source ?

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le tri à la source des biodéchets est devenu une obligation légale en France, conformément à la législation européenne et à la loi antigaspillage pour une économie circulaire de 2020. Cette réglementation impacte tant les professionnels que les particuliers.

Quelles solutions existent sur mon territoire ?

QUAND ON A UN JARDIN



Le compostage en bac :

J'installe mon composteur dans un endroit facile d'accès et je l'alimente régulièrement.



Le compostage en tas :

Si vous avez de la place, vous pouvez également composter en tas en respectant les règles d'or du compostage.



Le nourrissage des animaux :

Je peux donner mes restes alimentaires à mes animaux (poules, cochons, moutons, chevaux) selon leur régime alimentaire.

PAS DE JARDIN ?



Le compostage collectif :

Je me rends sur un site de compostage partagé dans mon quartier ou en pied d'immeuble pour composter avec mes voisins.



Je me renseigne auprès de ma collectivité pour savoir si un service de collecte en porte à porte ou en point d'apport est prévu dans mon quartier.

L'agglomération d'Agen, le Grand Villeneuve et Bastides en Haut Agenais Périgord ont mis en place ce service pour une petite partie des ménages (sous condition).

Mes interlocuteurs en Lot-et-Garonne

Votre collectivité vous accompagne au quotidien dans le tri à la source des restes alimentaires. Contactez dès à présent la personne en charge de la gestion des déchets sur votre territoire pour obtenir plus d'informations.

En savoir plus :
www.biodechets.valorizon.com

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

